NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

86 N° 2 1964

Le pèlerinage de SS Paul VI en Terre Sainte (4-6 janv. 1964)

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 185 - 193

https://www.nrt.be/fr/articles/le-pelerinage-de-ss-paul-vi-en-terre-sainte-4-6-janv-1964-1640

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le pèlerinage de S.S. Paul VI en Terre Sainte, 4-6 janvier 1964. — (Les textes sont empruntés à *L'Oss. Rom.*, 7-8 janv. 1964 et *L'Oss. Rom.*, édit. franç. hebdom. du 10 janvier 1964).

Quand le Pape Paul VI, lors de la clôture de la seconde session de Vatican II, annonça son intention d'entreprendre un pèlerinage de prière et de pénitence en Terre Sainte, un mois exactement nous séparait de l'événement. On aurait pu craindre que, dans ce laps de temps, le sens religieux d'un geste si manifestement prophétique, ne fût obscurci et exploité à des fins indignes des nobles motifs qui l'avaient inspiré. En effet, c'était la première fois qu'un Souverain Pontife quittait sinon Rome, du moins l'Italie, depuis les accords du Latran : les exigences du protocole de la Cour romaine n'allaient-elles pas imposer un style, donner à ce voyage un éclat, une pompe désuète qui l'eût fait dégénérer en déploiement de puissance ? D'autre part, Jérusalem, la Cité de la paix, où le Pape allait se rendre, était le champ clos de toutes les divisions du monde moderne : politiques, religieuses... Ce pèlerinage pourrait-il se garder pur de toute compromission, planer au-dessus de l'imbroglio des intérêts divers qui chercheraient à le détourner à leur profit ?

Ces craintes se sont révélées vaines et l'événement a dépassé en signification et en importance œcuménique tout ce que les plus optimistes pouvaient raisonnablement en espérer.

Que ce voyage ait pu garder jusqu'au bout son caractère uniquement et exclusivement religieux, c'est à la volonté tenace de Paul VI, à sa sagesse et à son humilité chrétienne qu'on le doit.

Le Saint-Père avait souligné, à plusieurs reprises avant son départ, qu'il allait en Palestine en pèlerin. Sitôt débarqué à Amman, il l'affirmait clairement dans son allocution au roi Hussein :

« Notre visite a un caractère spirituel. C'est un humble pèlerinage aux lieux sanctifiés par la naissance, la vie, la Passion et la Mort de Jésus-Christ, et par sa glorieuse Résurrection et son Ascension. Dans les vénérables sanctuaires élevés sur ces lieux, Nous prierons pour la paix que Jésus laissa à ses disciples, la paix que le monde ne peut donner, celle qui résulte de l'accomplissement de son commandement : nous aimer les uns les autres comme Il nous a aimés. »

Il le rappelait ensuite, le lendemain, à son entrée dans l'Etat d'Israël à Meggiddo, devant le Président Zalman Schazar :

« Votre Excellence le sait et Dieu nous en est témoin, Nous ne sommes guidé dans cette visite par aucune considération qui ne soit d'ordre purement spirituel. Nous venons en pèlerin ; Nous venons vénérer les Lieux Saints ; nous venons pour prier. »

Prier et faire pénitence, comme tout pèlerin de Jérusalem, c'est bien l'attitude spirituelle que le Pape adoptait dès le début de sa visite aux Lieux Saints et il ne devait jamais s'en départir. Après deux courtes haltes, au bord du Jourdain et à Béthanie, le Pape arrivait dans la soirée sous les murs de Jérusalem à la Porte de Damas et commençait aussitôt la Via Crucis à partir de la cinquième station. L'enthousiasme de la foule, qui avait coupé les barrages et qui le pressait de toutes parts, en fit, de l'aveu même d'un Cardinal, un véritable Chemin de Croix, au point que la T.V. italienne n'osa pas transmettre ces images, pourtant si expressives, du Vicaire du Christ, foulé comme le raisin au pressoir, à l'exemple de son Maître.

Arrivé, non sans peine, à la Basilique du Saint-Sépulcre, le Saint-Père y célèbre le saint sacrifice dans un profond recueillement que ne parviennent pas à troubler l'agitation de la foule ni même un début d'incendie, dû à un court-circuit. Ensuite, avant de gravir l'escalier qui monte au Calvaire, il donne libre cours, dans une prière à laquelle il convie les assistants, aux sentiments de repentir qui remplissent son âme et qu'il voudrait voir partagés par toute l'Eglise, invitée à se repentir avec lui :

« Prenons maintenant conscience, dans une douleur sincère, de tous nos péchés, prenons conscience de ceux de nos Pères, de ceux de l'histoire passée, prenons conscience de ceux de notre époque, de ceux du monde dans lequel nous vivons.

Nous voici, ô Seigneur Jésus,

nous sommes venus comme les coupables retournent sur le lieu de leur faute
nous sommes venus comme celui qui T'a suivi, mais qui T'a aussi trahi : fidèles, infidèles, nous l'avons été tant de fois
nous sommes venus pour confesser le mystérieux rapport entre nos péchés et Ta passion, notre œuvre, ton œuvre
nous sommes venus pour nous frapper la poitrine
pour Te demander pardon
pour implorer Ta miséricorde,
nous sommes venus parce que nous savons que Tu peux, que Tu veux nous pardonner,
Parce que Tu as expié pour nous Tu es notre rédemption
Tu es notre espérance. »

Pénitence œcuménique, puisqu'elle s'achève en une ardente imploration pour l'unité des chrétiens :

« Seigneur Jésus notre Rédempteur et notre Paix
qui nous as fait connaître ton suprême désir : « que tous soient un », exauce ce désir que nous faisons nôtre et qui est devenu, ici, notre prière : « que tous soient un. »

L'union des chrétiens, ce but dernier du Concile œcuménique selon la volonté de Jean XXIII, a été sans cesse présente à l'esprit du Saint-Père au cours de tout son voyage en Terre Sainte. On peut bien dire que, par ses actes et ses déclarations, Paul VI lui a fait franchir une étape décisive en ce qui concerne le rapprochement avec les églises orientales séparées de Rome.

Dès le premier soir de son séjour à Jérusalem, en dépit des fatigues de la journée, le Pape rendait au Patriarche orthodoxe Benedictos de Jérusalem la visite de courtoisie que celui-ci lui avait faite à la Délégation apostolique. Ce geste sans précédent est d'une importance qu'on ne saurait trop souligner : par là, le Saint-Père témoignait de son respect pour les églises d'Orient et ceux qui **président à leurs destinées, il entendait renouer avec elles des relations de**

fraternité et d'estime pour les traditions vénérables dont elles sont les porteuses, de sollicitude pour l'héritage commun du Christ, dont elles sont les dispensatrices. Il s'en expliquait, devant la Hiérarchie orientale unie, qu'il recevait le même soir, dans l'Eglise Sainte-Anne :

« Nul ne peut oublier que, lorsque Dieu a voulu se choisir, comme homme, une patrie, une famille, une langue dans ce monde, c'est à l'Orient qu'il les a demandées. C'est à l'Orient qu'il a demandé ses Apôtres. « Ce fut d'abord en Palestine que les Apôtres établirent la foi en Jésus-Christ et qu'ils installèrent des églises. Puis ils partirent à travers le monde et annoncèrent à travers le monde la même doctrine et la même foi » (Tertullien). *Chaque nation recevait le bon grain de leur prédication dans la mentalité et dans la culture qui étaient les siennes. Chaque église locale croissait avec sa personnalité propre, ses coutumes propres, sa manière personnelle de célébrer les mêmes mystères, sans que cela nuisît à l'unité de la foi et à la communion de tous dans la charité et le respect de l'ordre établi par le Christ. C'est là l'origine de notre diversité dans l'unité, de notre catholicité, propriété qui fut toujours essentielle à l'Eglise du Christ et dont l'Esprit Saint nous donne de faire une expérience nouvelle à notre époque et dans le Concile... »*

Cette estime et ce désir de communion catholique doivent s'étendre à nos frères séparés d'Orient :

« Manifestons le plus possible aussi l'unité qui, bien qu'incomplète et blessée, existe déjà avec nos autres frères chrétiens, vos frères de sang et de tradition. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire ailleurs, n'ont-ils pas, en effet, le même baptême, la même foi fondamentale, le même sacerdoce célébrant l'unique sacrifice de l'unique Seigneur de l'Eglise ? »

Cette unité, blessée et incomplète, comment la promouvoir ?

Par tous les moyens pratiques que Dieu, dans sa Providence, met à notre portée. Or, à Jérusalem, cette union sur le plan pratique n'est-elle pas déjà en train de s'accomplir dans la restauration des Lieux Saints, entreprise par tous les chrétiens ?

Le Saint-Père le soulignait dans son allocution au Patriarche Benedictos :

« Ce sanctuaire (le Saint Sépulchre) *est le plus précieux qui soit au monde pour des cœurs chrétiens. C'est en effet le lieu même où Dieu a « voulu se réconcilier tous les êtres par le Christ, en faisant la paix par le sang de Sa croix* (Col. 1, 20), *où le Christ ressuscitant glorieux est devenu le principe de notre vie, le gage de notre résurrection, le seul chef dans lequel tout doit être récapitulé* (Eph. 1, 10). *Il est hautement symbolique que, malgré le poids de l'histoire et des difficultés nombreuses, les chrétiens, malheureusement séparés, travaillent ensemble à restaurer ce temple qu'ils avaient construit dans l'unité et que leurs divisions laissaient se délabrer. »*

Le Saint-Père y voit les prémices d'une coopération plus étendue, comme il en exprimait le vœu dans son allocution au Patriarche Arménien, Yegeshe Derderian, lors de sa visite d'adieu au matin du 6 janvier :

« Il y a un esprit qui influence de plus en plus les cœurs chrétiens : c'est le désir de réaliser ce que l'Apôtre des Nations nous conseille : oublier ce qui est passé et nous porter vers ce qui est devant nous, les yeux fixés sur Jésus, l'Auteur et le Consommateur de notre foi. Cet esprit s'est déjà manifesté concrètement dans la Sainte Cité ; par les efforts que font tous les chrétiens pour travailler en commun accord, à l'entretien et à la vénération des Saints-Lieux où notre Sauveur, triomphant sur la Croix et victorieux du tombeau, accomplit la grande mission de réconciliation qu'Il avait reçue de son Père. Nous saluons ces expressions de charité chrétienne déjà existantes et nous exprimons le plus vif

désir de les voir se multiplier et s'étendre dans toutes les zones de notre commun effort chrétien.»

Mais la recherche de l'unité ne peut s'arrêter là. Il faut qu'elle envisage les voies concrètes de la communion totale qui est d'abord eucharistique. C'est ce que devait manifester la rencontre tant attendue de Paul VI et du Patriarche Athénagoras de Constantinople.

Le dimanche soir, 5 janvier, à 20 h. 30, après son périple dans l'Etat d'Israël, la visite à Nazareth, au Mont des Béatitudes et au Mont Thabor, le Saint-Père accueillait le Patriarche œcuménique à la Délégation apostolique. La simplicité et la cordialité de l'entrevue ont frappé tous les assistants : c'était, bien plus qu'une rencontre officielle entre deux chefs d'Eglises jadis séparées, les retrouvailles de Pierre et d'André après tant de siècles : l'accolade fraternelle, l'entretien familier des deux Prélats, assis dans deux fauteuils semblables, tournant le dos au trône pontifical. Malgré soi, on évoquait par contraste la dernière rencontre d'un Pape et d'un Patriarche, Eugène IV et le Patriarche Joseph, au Concile de Florence, qui avait prêté à tant de chicaneries protocolaires. Cette scène évangélique, sur le Mont des Oliviers, effaçait bien des souvenirs douloureux et préludait à une ère nouvelle de réconciliation. C'est ce qu'évoquait avec émotion le Patriarche Athénagoras dans son adresse au Pape :

« ... le cœur plein d'allégresse et animé de sentiments fraternels, Nous procédons à ce contact avec votre Sainteté bien-aimée et Nous La saluons avec joie en ce lieu saint, où a été entendue et minutieusement conservée comme un trésor précieux la voix de Notre-Seigneur prêchant l'Evangile de la réconciliation et du salut et, peu avant Sa passion, priant dans la sueur de l'agonie pour le maintien dans la vérité et l'unité de ceux qui croiraient en Lui.

» Considérant comme un événement d'une portée et d'une importance exceptionnelle dans l'histoire et la vie de l'Eglise du Christ ce qui, par le concours et la bienveillance Divine, se déroule en ce moment autour de Nous, Nous souhaitons de tout cœur que les bonnes intentions qui, en ces derniers temps, se sont profusément manifestées de part et d'autre et ne cessent d'être confirmées, aussi bien que cette bénie rencontre de personnes, cette étreinte d'âmes, deviennent le prélude à une communication réciproque d'intentions et à une plus complète soumission à la Volonté Sainte de Dieu, répondant ainsi à l'ardente espérance des siècles passés et à la demande de l'époque actuelle.

» Depuis des siècles le monde chrétien vit dans la nuit de la séparation. Ses yeux se sont fatigués à regarder dans les ténèbres. Puisse cette rencontre être l'aube d'un jour lumineux et béni, où les générations futures, communiant au même calice du Saint Corps et du précieux Sang du Seigneur, loueront et glorifieront dans la charité, la paix et l'unité, l'unique Seigneur et Sauveur du monde.»

Le lendemain, le Pape rendait sa visite au Patriarche et l'on vit ce spectacle inouï des deux représentants des « églises sœurs » priant ensemble, proclamant ensemble l'Evangile de l'unité en récitant alternativement les versets du chapitre XVII de saint Jean et bénissant ensemble les fidèles, après avoir reconnu au préalable, par l'échange symbolique de cadeaux : un calice de la part du Pape et la chaîne pectorale (*engolpion*), insigne de la dignité épiscopale de la part du Patriarche leur dignité de grands prêtres.

Le Saint-Père, à son tour, devait dégager la portée de l'événement et souligner son caractère exceptionnel comme étape nouvelle vers l'unité :

« Grande est Notre émotion, profonde est Notre joie, en cette heure vraiment historique où, après des siècles de silence et d'attente, l'Eglise catholique et le Patriarchat de Constantinople se retrouvent à nouveau en présence dans la personne de leurs plus hauts représentants...

» *Sans doute, d'un côté comme de l'autre, les voies qui mènent à l'union peuvent être longues et semées de difficultés. Mais les deux chemins convergent l'un vers l'autre et aboutissent aux sources de l'Evangile : n'est-ce pas un bon augure que cette rencontre d'aujourd'hui se réalise sur cette Terre où le Christ a fondé son Eglise et versé son sang pour elle ? C'est en tout cas une manifestation éloquente de la volonté profonde qui, grâce à Dieu, anime de plus en plus tous les chrétiens dignes de ce nom : celle de travailler à surmonter les désunions, à abattre les barrières : la volonté de s'engager résolument dans la voie qui mène à la réconciliation.* »

La voie sera celle des contacts renoués entre les églises, d'abord par le truchement de conférences théologiques, fraternelles, mais aussi par toutes les voies qu'une charité ingénieuse saura inventer :

« *Les divergences d'ordre doctrinal, liturgique, disciplinaire devront être examinées, en temps et lieu, dans un esprit de fidélité à la vérité et de compréhension dans la charité. Ce qui peut et doit progresser, dès maintenant, c'est cette charité fraternelle, ingénieuse à trouver de nouvelles manières de se manifester, une charité qui, tirant des leçons du passé, soit prête à pardonner, encline à croire plus volontiers au bien qu'au mal, soucieuse avant tout de se conformer au Divin Maître et de se laisser attirer et transformer par lui...* »

Aussi, n'est-ce pas un adieu, mais un « au revoir » :

« *Dans ces sentiments, ce n'est pas un adieu, que Nous disons, mais si vous le permettez, un « au revoir » appuyé sur l'espérance de nouvelles et fructueuses rencontres* in nomine Domini. »

Cet appel vibrant à l'unité, le Saint-Père l'avait adressé à tous dans ce sermon de Bethléem qui est un des plus beaux qu'il ait prononcés jusqu'ici :

« *Nous vivons l'heure historique où l'Eglise du Christ doit vivre son unité profonde et visible. C'est l'heure pour nous de répondre au vœu de Jésus-Christ : « Qu'ils soient parfaitement uns et que le monde reconnaisse que Toi, Père, Tu m'as envoyé* (Jo. 17, 23). *A l'unité interne de l'Eglise correspond à l'extérieur, sa force apologétique et missionnaire.* »

Cette unité, l'Eglise Catholique tout entière est amenée à la promouvoir par un renouveau d'elle-même :

« *Nous devons achever notre Concile œcuménique ; nous devons assurer à la vie de l'Eglise une nouvelle façon de sentir, de vouloir et de se comporter ; lui faire retrouver une beauté spirituelle sous tous les aspects : dans le domaine de la pensée et de la parole, dans la prière et les méthodes d'éducation, dans l'art et la législation canonique...* »

Mais elle est la tâche commune de tous les chrétiens qui doivent chercher, dans le respect de la vérité du Christ et de la conscience personnelle de chacun mais aussi dans un esprit d'amour rénové, les voies nouvelles qui doivent mener à l'unité de tous, selon la volonté du Père :

« *Mais nous ne pouvons pas ne pas adresser la même invitation aux Frères chrétiens qui ne sont pas en communion parfaite avec nous. Il apparaît désormais clairement à tous qu'on ne peut éluder le problème de l'unité ; aujourd'hui cette volonté du Christ s'impose à nos esprits et nous impose d'entreprendre avec sagesse et amour tout ce qui est possible pour permettre à tous les chrétiens de jouir du grand bienfait et du suprême honneur de l'unité de l'Eglise.*

» *Nous devons dire qu'un tel résultat ne peut être obtenu au détriment des vérités de la foi. Nous ne pouvons pas être infidèle à ce patrimoine du Christ ; il n'est pas le nôtre, mais le sien ; nous n'en sommes que les dépositaires et les interprètes. Mais, répétons-le encore, nous sommes disposé à prendre en considération tout moyen raisonnable capable d'aplanir les voies du dialogue, dans*

le respect et la charité, en vue d'une rencontre à venir — et Dieu veuille qu'elle soit proche ! — avec les frères chrétiens encore séparés de nous.

» Nous nous abstiendrons de solliciter des démarches qui ne seraient pas libres et pleinement convaincues, c'est-à-dire mues par l'Esprit du Seigneur qui soufflera où et quand Il le voudra. Nous attendrons cette heure bienheureuse. Nous ne demanderons pour le moment à Nos très chers Frères séparés que ce que Nous nous proposons à Nous-même : que l'amour du Christ et de l'Eglise inspire toute démarche éventuelle de rapprochement et de rencontre. Nous ferons en sorte que le désir d'entente et d'union demeure vif et inaltéré ; Nous mettrons notre confiance dans la prière. Même si elle n'est pas encore commune, celle-ci peut être au moins simultanée et monter parallèlement de nos cœurs, comme de ceux des chrétiens séparés pour se rejoindre aux pieds du Très-Haut, le Dieu de l'Unité. »

Bien plus, c'est le monde entier qui est convié à coopérer avec tous les chrétiens à l'instauration de la vraie paix entre les hommes qui est descendue un jour en ce lieu, où naquit le Christ, pour se répandre sur l'humanité.

Et le Pape de s'adresser d'abord à tous ceux qui professent le culte d'un Dieu unique, unissant dans une même pensée Israël et les fils du Prophète, pour les convier à partager l'universalisme de l'Evangile.

« Ce salut déférent, Nous l'adressons d'une manière particulière à quiconque professe le monothéisme et avec nous rend un culte religieux à l'unique et vrai Dieu, le Dieu vivant et suprême, le Dieu d'Abraham, le Très-Haut... »

Déjà il avait reconnu la dette de reconnaissance qu'ont les chrétiens envers Israël, dans sa réponse au Président Schazar :

« ... cette Terre où vécurent jadis les Patriarches, nos Pères dans la foi ; cette Terre où a retenti pendant tant de siècles la voix des Prophètes, parlant au nom du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob...

» De cette Terre unique au monde par la grandeur des événements dont elle a été le théâtre, Notre humble supplication s'élève vers Dieu pour tous les hommes, croyants et incroyants, et Nous y incluons volontiers les fils du « peuple de l'Alliance » dont Nous ne saurions oublier le rôle dans l'histoire religieuse de l'humanité. »

Ce salut, Paul VI désormais le souhaite à tous les hommes, même incroyants :

« Mais notre salut aujourd'hui ne peut connaître de limites : il surmonte toutes les barrières et veut atteindre tous les hommes de bonne volonté, y compris les hommes qui pour le moment ne témoignent aucune bienveillance pour la religion du Christ, qui s'efforcent d'en empêcher la diffusion et d'en combattre les fidèles. »

Et dans une adjuration solennelle, il exhorte les Chefs d'Etats à l'établir en instaurant la paix véritable dans la justice :

« Au moment de quitter Bethléem, ce lieu de pureté et de calme où naquit, voici vingt siècles, Celui que nous prions comme le Prince de la Paix, Nous sentons l'impérieux devoir de renouveler aux Chefs d'Etat et à tous ceux qui portent la responsabilité des peuples Notre appel pressant en faveur de la paix du monde. Que les Gouvernants entendent ce cri de Notre cœur et qu'ils poursuivent généreusement leurs efforts pour assurer à l'humanité la paix à laquelle elle aspire si ardemment... la paix dans la vérité, dans la justice, dans la liberté et dans l'amour fraternel. »

C'est sur ces paroles inspirées qui reprennent les accents de l'encyclique **« Pacem in terris » que s'est achevé le pèlerinage de Paul VI en Terre Sainte.**

A tous égards, ce premier voyage du Souverain Pontife hors de Rome fut un événement spirituel d'une portée incalculable. Si les actes valent mieux que les paroles, ce retour de Pierre à Jérusalem, son humilité au milieu de l'Assemblée de ses Frères dans le Christ, son engagement solennel à tout tenter, dans la vérité et l'amour, pour restaurer l'unité brisée du peuple de Dieu, ont dû éveiller dans les cœurs de nos frères séparés d'Orient de profonds échos...

Paul VI est sorti de la réserve prudente où il s'était jusqu'ici maintenu, depuis son élection et durant la seconde session du Concile. Son initiative de renouer le contact personnel avec le monde catholique et chrétien a été couronnée de succès. Elle répondait aux vœux des fidèles et des peuples et elle est sans doute appelée à connaître d'autres développements.

Puisse-t-elle, en se renouvelant, donner à l'Eglise entière cet accroissement de ferveur et de communion qui l'associe plus pleinement à l'œuvre du Concile et qui a toujours été le fruit de la présence de Pierre, depuis l'époque où « il visitait les églises ». G. D.

Motu proprio « Sacram Liturgiam » du 25 janvier 1964 pour l'entrée en vigueur de quelques normes de la Constitution conciliaire sur la Liturgie. — (Texte latin dans *L'Oss. Rom.* du 29 janv. 1964. — Trad. franç. de la *N.R.Th.*).

La première partie de ce document, après avoir rappelé l'œuvre réalisée par les papes et celle récemment accomplie par le Concile Vatican II, insiste sur le devoir de tous les chrétiens et surtout des prêtres d'étudier la Constitution sur la Liturgie et de se préparer à en mettre loyalement en pratique les prescriptions, dès qu'elles entreront en vigueur. Les Ordinaires doivent s'appliquer sans retard à faire connaître à leurs fidèles la force et la valeur intime de la Liturgie, afin qu'ils puissent participer avec piété aux rites de l'Eglise. Parmi les nombreuses prescriptions de la Constitution, beaucoup ne sauraient entrer immédiatement en vigueur en raison de la révision et de la mise au point des rites et des livres liturgiques qu'elles supposent. Le Saint-Père annonce ensuite la constitution d'une Commission chargée de l'exécution de ce travail[1].

La seconde partie précise les points qui peuvent entrer en vigueur dès maintenant. Nous en donnons ci-après la traduction.

« Cependant puisque quelques normes précises de la Constitution peuvent certes être mises en œuvre dès maintenant, Nous voulons vraiment qu'elles le soient sans retard, afin que les fidèles ne soient point privés plus longtemps des fruits de grâce qui en sont attendus.

C'est pourquoi en vertu de Notre autorité apostolique et de Notre propre mouvement, Nous ordonnons et décidons qu'à partir du prochain premier dimanche de carême, c'est-à-dire le 16 février de cette année 1964, la vacance prévue pour la loi prenant fin, entrent en vigueur les points suivants :

1. — Nous voulons que dès maintenant tout soit mis en œuvre afin que, dès le début de la prochaine année scolaire, soient observées avec ordre et diligence les prescriptions des art. 15, 16 et 17 de la Constitution, concernant la forma-

1. *L'Oss. Rom.* du 31 janv. 1964 annonce que le Saint-Père a constitué ce *Consilium ad exsequendam Constitutionem de Sacra Liturgia.* Parmi les membres de cette commission, le Saint-Père a nommé les cardinaux Lercaro, Giobbe et Larraona. Le R. P. A. Bugnini en a été nommé secrétaire.

tion liturgique dans les séminaires, les maisons d'études des instituts religieux et les facultés de théologie.

2. — Nous décrétons également que, selon les prescriptions des art. 45 et 46, soit constituée au plus tôt dans chaque diocèse une Commission qui ait la charge de faire connaître et de promouvoir de plus en plus la Liturgie, sous la direction de l'évêque.

A ce propos, il sera, dans certains cas, opportun que plusieurs diocèses aient une Commission qui leur soit commune.

De plus, dans chaque diocèse, que soient établies deux autres Commissions, l'une pour la Musique sacrée, l'autre pour l'Art sacré.

Ces trois Commissions dans chaque diocèse pourront, si c'est nécessaire, se fondre en une seule.

3. — De même, à partir de la date indiquée plus haut, Nous voulons qu'entre en vigueur l'obligation de faire l'homélie les dimanches et jours de fête de précepte au cours de la Messe, selon la norme de l'art. 52.

4. — Nous décidons qu'entre immédiatement en vigueur cette partie de l'art. 71 autorisant à conférer, selon l'opportunité, le sacrement de confirmation au cours du Sacrifice eucharistique.

5. — Quant à l'art. 78, Nous avertissons tous les intéressés que le sacrement de mariage doit être habituellement célébré au cours du sacrifice eucharistique, après la lecture de l'Evangile et après l'homélie.

Si le mariage est célébré en dehors du sacrifice eucharistique, en attendant que tout ce rite ait été revu, Nous ordonnons d'observer ce qui suit : au début de la cérémonie, après une brève exhortation (cfr *Const.*, art. 35, § 3), qu'on lise l'Epître et l'Evangile de la *Missa pro Sponsis* ; que l'on donne ensuite aux époux la bénédiction qui se trouve dans le *Rituel Romain*, tit. VIII, chap. 3.

6. — Bien que l'Office divin n'ait pas encore été revu et rénové conformément à l'art. 89, Nous accordons cependant dès maintenant à tous ceux qui sont tenus à le réciter, qu'ils puissent, dès que la loi aura cessé d'être suspendue [2], omettre dans la récitation non chorale, l'heure de Prime et de choisir parmi les autres Petites Heures celle qui répond davantage au moment de la journée [3].

En accordant cela, Nous avons pleine confiance que les prêtres dans le ministère se relâcheront si peu dans leur piété personnelle que l'on doit croire que, accomplissant avec soin, par amour de Dieu seul, les charges de leur ministère sacerdotal, ils resteront unis à Dieu durant tout le cours de la journée.

7. — Relativement encore à l'Office divin, Nous ordonnons que soit effective la faculté par laquelle, dans des cas particuliers et pour une juste cause soigneusement examinée, les Ordinaires puissent dispenser, en tout ou en partie, leurs inférieurs de réciter l'Office ou commuer cette obligation contre une autre (cfr *Const.*, art. 97).

8. — Toujours concernant la récitation de l'Office, Nous voulons qu'il soit bien entendu que doivent être regardés comme participant à la prière publique de l'Eglise (cfr *Const.*, art. 98) les membres de tout institut, faisant profession de perfection religieuse, qui, en vertu de leurs règles, récitent soit des parties de l'Office divin, soit un « Petit Office » composé à l'instar de l'Office divin et régulièrement approuvé.

9. — Puisque l'art. 101 de la Constitution prévoit la possibilité d'accorder, selon les cas, à ceux qui sont obligés à la récitation de l'Office, l'usage de la langue vivante au lieu de la langue latine, Nous estimons opportun de faire savoir que les différentes versions en langue vivante de cet Office, proposées

---

2. C'est-à-dire à partir du 16 février, ainsi que l'interprète la traduction italienne de ce document, publiée dans *L'Oss. Rom.* du 31 janv. 1964.

3. La traduction italienne ajoute à cet endroit : « salvo sempre il disposto degli artt. 95 et 96 della Costituzione ». Ce membre de phrase ne se trouve pas dans le texte latin publié dans *L'Oss. Rom.* du 29 janv.

par l'autorité ecclésiastique territoriale compétente, doivent être régulièrement reconnues et approuvées par le Saint-Siège. Nous prescrivons que cela doit toujours être observé chaque fois qu'un texte latin sera traduit en langue vivante par l'autorité ecclésiastique précitée.

10. — Comme le gouvernement en matière liturgique d'après la *Const.*, art. 22, § 2, appartient aussi, dans les limites fixées, aux diverses assemblées d'évêques, compétentes sur un territoire donné et légitimement constituées, Nous décrétons que ces assemblées seront, pour le moment, nationales.

Dans ces assemblées nationales, outre les évêques résidentiels, seront présents de droit et auront droit de vote les personnes dont parle le canon 292 ; les évêques coadjuteurs et auxiliaires pourront être appelés à faire partie de ces assemblées.

Dans ces assemblées, la majorité des deux tiers des votes secrets est requise pour porter des décrets valables.

11. — Enfin, pour tout ce qui reste en dehors des points que Nous avons, par les présentes Lettres Apostoliques, modifiés dans la Liturgie ou fait entrer en vigueur avant les délais prévus, Nous voulons faire remarquer ceci : le gouvernement de la Liturgie appartient uniquement à l'autorité de l'Eglise, c'est-à-dire à ce Siège Apostolique et, conformément au droit, à l'évêque ; en conséquence il n'est permis à absolument personne d'autre, même si c'est un prêtre, d'ajouter, d'enlever ou de changer quoi que ce soit dans la Liturgie (cfr *Const.*, art. 22, § 1 et § 3). »